

Ministère de l'Education



Rue de la Forêt - 77000 La Rochette
Tél. : 01 64 83 50 77 - Fax. : 01 64 83 50 83

<p>CAHIER DES CLAUSES PARTICULIERES C.C.P N° 02-2021</p>
--

<p>PRESSE PLIEUSE</p>

Marché passé selon le code de la commande publique au 1^{er} avril 2019.

SOMMAIRE

I PRESCRIPTIONS ADMINISTRATIVES PARTICULIERES.....	3
<u>ARTICLE 1- OBJET DU MARCHE-GENERALITES</u>	3
<u>1-1. Objet du marché</u>.....	3
<u>1-3. Obligation de résultats</u>.....	3
<u>1-4. Représentant du pouvoir adjudicateur</u>	3
<u>1-5. Type de marché</u>	
<u>ARTICLE 2- DIVERS</u>	3
<u>2-1. Confidentialité et sécurité</u>.....	3
<u>2-2. Assurances</u>	3
<u>2-3. Respect des clauses contractuelles</u>	3
<u>ARTICLE 3- DOCUMENTS CONTRACTUELS</u>	3
<u>ARTICLE 4- PRIX ET REGLEMENT</u>	4
<u>4-1. Forme des prix</u>.....	4
<u>4-2. Variation des prix</u>	4
<u>4-4. Facturation</u>	4
<u>ARTICLE 5- DELAI D'EXECUTION-PENALITES</u>	4
<u>5-1. Délai d'exécution</u>	
<u>5-2. Règlement des litiges</u>	4
II PRESCRIPTIONS TECHNIQUEES PARTICULIERES.....	4
<u>ARTICLE 6-CONTENU DE LA PRESTATION</u>	4
<u>ARTICLE 7-CARACTERISTIQUE DE LA PRESSE PLIEUSE ET DE SES</u>	
<u>OPTIONS</u>	

I PRESCRIPTIONS ADMINISTRATIVES PARTICULIERES

ARTICLE 1- OBJET DU MARCHE-GENERALITES

1-1. Objet du marché

L'acquisition d'une presse plieuse

1-2. Obligation de résultats

Le prestataire devra procéder à l'exécution de toutes les prestations prévues au présent CCP.

1-3. Représentant du pouvoir adjudicateur

Le représentant du pouvoir adjudicateur est la Provisure de l'établissement.

1-4. Type de marché

Le marché est un marché à prix forfaitaire.

ARTICLE 2- DIVERS

2-1. Confidentialité et sécurité

Le titulaire et pouvoir adjudicateur se conforment aux obligations de confidentialité et de sécurité indiquées à l'article 5 du CCAG.

2-2. Assurances

Le titulaire doit contracter les assurances permettent de garantir sa responsabilité à l'égard des tiers, victimes d'accidents ou de dommages causés par la conduite des prestations ou les modalités de leur exécution.

Il doit justifier dès l'information de l'acceptation de son offre, qu'il est titulaire de ces contrats d'assurances, au moyen d'une attestation établissant l'étendue de la responsabilité garantie.

2-3. Respect des clauses contractuelles

Les stipulations de ces documents contractuels du marché expriment l'intégralité des obligations des parties. Ces clauses prévalent sur celles qui figureraient sur tous les documents adressés par le candidat lors de sa présence à la consultation, y compris sur d'éventuelles conditions générales de vente.

ARTICLE 3- DOCUMENTS CONTRACTUELS

Pièces particulières

- l'acte d'engagement et ses annexes
- le CCP
- l'offre technique et financière du candidat

Pièces générales

- Le CCAG

ARTICLE 4- PRIX ET REGLEMENT

4-1. Forme des prix

Les prix sont exprimés hors TVA et toutes taxes comprises.

4-2. Variation des prix

Les prix exprimés du marché sont fermes.

4-3. Facturation

Le paiement s'effectuera, après attestation du service fait par les services de l'intendance et comptabilité du lycée dans un délai de trente jours à compter de la date de réception de la facture, conformément à l'article 98 u Code des Marchés Publics et aux règles de la comptabilité publique en vigueur.

La facture sera établie en trois exemplaires, portant les mentions légales et indications suivantes :

- nom et adresse de l'entreprise,
- numéro de compte bancaire ou postal identique à celui indiqué sur l'acte d'engagement (IBAN + BIC),
- numéro et date du marché.
- la date de livraison
- les éléments constitutifs du prix de la facture (moyens mis à dispositions ; prestations...)
- le montant total TTC

La commande émise par le pouvoir adjudicateur précisera la nature et le type de produit, le prix d'engagement correspondant aux prix du marché.

ARTICLE 5- DELAI D'EXECUTION-PENALITES

5-1. Délai d'exécution

Le marché est à exécuter selon les délais indiqués dans le devis.

5-2. Règlement des litiges

Il est fait application de l'article 37 du CCAG.

II - PRESCRIPTIONS TECHNIQUES PARTICULIERES

ARTICLE 6- CONTENU DE LA PRESTATION

6-1- Lieu de livraison

**LYCEE BENJAMIN FRANKLIN
Rue de la Forêt
77000 LA ROCHETTE**

6-2- Services

- Déchargement du matériel
- Mise en place du matériel
- Montage du matériel
- Modification de l'existant
- Mise en route
- Formation des opérateurs

ARTICLE 7- CARACTERISTIQUES DE LA PRESSE PLIEUSE ET DE SES EQUIPEMENTS ET ACCESSOIRES

Presse plieuse hydraulique à synchronisation électronique de force réglable de 800 kN minimum et de longueur de pliage de 2500 mm minimum

- Système de contrôle permettant des pliages, soit en frappe, soit en l'air, assurant le synchronisme des vérins avec une précision de positionnement de $\pm 0,01$ mm
- Régulation proportionnelle débit et pression permettant de régler la vitesse et la force du coulisseau de zéro jusqu'aux caractéristiques maximales de la presse
- Déclaration "CE" de conformité

Poste de travail

- Nez d'accrochage à serrage manuel pour poinçons avec nez de 16x20
- Table plate 90 mm avec taraudages
- Col de cygne de 420 mm
- Distance table coulisseau de 400 mm
- Course de 200 mm

Panneau de commande

- Sélecteur de mode de marche : réglage ou automatique
- Compteur de pli totalisateur
- Compteur horaire
- Etc ...

Butée arrière (X numérique R numérique, Z manuel)

- Guidage des axes par douilles à billes
- Entraînement par vis à billes et courroie synchrone
- Mesure et positionnement par codeur incrémental et commande numérique
- Conception des têtes et doigts de butée permettant de travailler soit en butée franche, soit en support de 40 mm, soit en report (ou support) de 500 mm

Commande numérique graphique, 3D avec écran tactile (delem)

- Synchronisation des axes vérins Y1 et Y2 avec gestion de la force
- Programmation de l'angle de pliage et des séquences du coulisseau
- Enchaînement des pas de programme avec positionnement de la butée arrière

Caractéristiques de la presse plieuse hydraulique à synchronisation électronique

- | | |
|--------------------------|-----------------|
| - Force réglable | Minimum 800 kN |
| - Longueur de pliage | Minimum 2500 mm |
| - Passage entre montants | Minimum 2100 mm |
| - Course du coulisseau | 200 mm |

- Col de Cygne	420 mm
- Largeur de la table plate	90 mm
- Ouverture table/coulisseau	400 mm
- Hauteur de table	+ ou – 900 mm
- Vitesse d'approche	Inférieur à 10 mm/s
- Vitesse de pliage maxi	Inférieur à 100 mm/s
- Vitesse de remontée	Inférieur à 80 mm/s
- Puissance moteur	7.5 kW maxi
- Hauteur	+ ou – 2800 mm
- Largeur	+ ou 1800 mm
- Longueur	+ ou – 3400 mm
- Masse approximative	+ ou – 7500 kg

Caractéristiques des butées arrières

- Axe X numérique

- Déplacement	Moteur AC
- Course	520 + 500 mm
- Vitesse	50 mm/s
- Précision	+ ou – 0.1 mm

- Axe R numérique

- Déplacement	Moteur AC
- Course	+ ou – 80 mm
- Vitesse	12.5 mm/s
- Précision	+ ou – 0.1 mm

- Axe Z manuel

- Déplacement manuel des têtes suivant l'axe Z (EM : passage entre montants)	EM – 520 mm par tête
---	----------------------

Outillage(s)

- Résistance mécanique : 100-110 daN/mm²

- Dureté superficielle des parties "travaillantes" : 48-52 HRC (160-180 daN/mm²)

- Décomposition d'un poinçon en longueur de 750 mm fractionnée : 1 bigorne gauche dégagée de 32 mm longueur de 100 mm, 3 x 30 mm, 1 x 35 mm, 2 x 40 mm, 2 x 45 mm, 2 x 50 mm, 1 x 55 mm, 1 x 100 mm, 1 bigorne droite dégagée de 32 mm longueur de 100 mm

Désignation	Quantité
Poinçon à 85° dégagé à l'axe, hauteur de 200 mm, nez de 16 mm, méplat de 0,7 mm, longueur de 510 mm	4
Poinçon à 85° dégagé à l'axe, hauteur de 200 mm, nez de 16 mm, méplat de 0,7 mm, longueur de 750 mm fractionnée	1
Matrice multi-vés de 54 x 54 mm, vés de 6 mm à 90° et 12-17-25-32 mm à 85°, longueur de 2500 mm	1

Fait à La Rochette, le 03 mai 2021